

Introduction :

«La notion de communauté éducative prônée par la loi ne prendra corps et vie qu'à travers le souci constant d'établir et d'améliorer la communication entre ses membres.» **G. DELAIRE** : la Vie Scolaire.

La communication est donc le rouage essentiel de la vie d'un établissement scolaire. Elle participe de tous les domaines de cette vie qu'elle soit communication orale, écrite, interne ou externe. ; elle est difficile, souvent partielle et par voie de conséquence, inefficace et source d'incompréhension, parfois de conflits.

Une stratégie de communication bien construite est source de paix sociale. Pour cela, cette stratégie s'attachera à faire circuler l'information de manière rationnelle et efficace :

- en interne, avec et entre tous les acteurs de l'établissement (personnel et élèves),
- en externe, vers les partenaires de l'établissement : autorité de tutelle, collectivités locales, entreprise, associations et surtout parents.

En effet, «la transformation des établissements scolaires en E.P.L.E. impose l'existence d'une communication authentique entre tous les partenaires de l'institution.» **G. DELAIRE** : la Vie Scolaire.

C'est à la dimension de la communication par rapport à l'élève que se destine plus particulièrement mon propos.

La Loi d'orientation du 10/07/1989 et ses textes d'application ont souligné l'obligation faite aux établissements scolaires de favoriser et d'aider à la participation aux instances consultatives décisionnelles de l'E.P.L.E.

On pourrait se demander alors, comment le C.P.E. peut faire de la communication l'outil indispensable à l'amélioration du cadre de vie de l'élève dans l'E.P.L.E., ainsi qu'à sa mission qui consiste à «placer l'adolescent dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel » ?

Un rapide constat nous amènera à déterminer les difficultés rencontrées autour de la communication. Ensuite, nous aborderons la communication de la théorie à la pratique illustrée par trois actions mises en place : la formation des délégués, l'heure de vie de classe et le C.V.L.

I : Autour de la communication : du constat au projet

A – Les constats :

1) La communication au cours des divers stages effectués

C'est au cours des visites effectuées lors des premiers stages de sensibilisation lors de ma première année d'IUFM que j'ai constaté l'importance cruciale de la communication en milieu scolaire.

Le premier établissement visité était un lycée professionnel dont l'étude et la formalisation du projet d'établissement avaient permis de dégager l'importance fondamentale de la communication autour de laquelle trois logiques étaient réunies : logique domestique, civique et « productuelle ».

A partir de constats et de problèmes, c'est toute une politique de la communication qui a été mise en place avec la recherche de l'amélioration de moyens techniques (affichages, sonorisation, signalisation et câblage etc.) mais aussi et surtout, toute une sensibilisation de la communauté scolaire dans son entier, à l'acte de communication.

C'est cette partie qui m'a plus intéressée, car elle constituait à mes yeux, le fondement du futur métier auquel je me destinais. En effet, elle *articulait* les actions conjointes des enseignants avec celles de la Vie Scolaire par le biais de la journée de rentrée, de la formation des délégués, de l'E.C.J.S. , des P.P.C.P. , de sorties éducatives en début d'année, de journées portes ouvertes, de journées sportives et de spectacles de fin d'année, en sus des activités habituelles de chacun.

Les deux autres établissements (L.E.G.T.) avaient « centré la communication et l'information sur la communauté éducative et l'élève » en favorisant des projets d'activités culturelles communes élèves/personnels, en améliorant le dialogue par des formations communes et grâce à des moyens techniques accessibles à tous.

Au début de mon stage en responsabilité cette année, je n'ai pu noter aucun problème majeur de communication « fonctionnelle », les informations passent entre les services et auprès des élèves. Par contre, l'absence de formation des délégués, le peu d'engouement pour le C.V.L. , et pour les heures de vie de classe constituaient un manque dans le processus de communication à l'endroit des élèves.

C'est cette dimension de la communication relationnelle qui m'a à nouveau interpellée.

En effet, lorsqu'on parle de communication, on a bien souvent l'impression que chacun l'interprète à sa manière et lui donne des acceptions variées menant à une véritable... in communication.

2) Communication et société où en sommes nous ?

Le terme de communication apparaît dans les langues françaises et anglaises au XIV^{ème} et XV^{ème} siècles avec une signification proche du latin « communicare » (être en relation avec, partager, mettre en commun).

A partir du XVI-XVII^{ème} siècle, le terme évolue et s'adjoint la notions de ce qui est mis en commun, puis l'acte de faire part de quelque chose, de transmettre.

L'idée de passage d'un lieu à un autre, de transport et de voie d'échange s'ajoute au XVIII^{ème} siècle.

Au XX^{ème} siècle, le terme oscille entre deux acceptions :

- l'une plus large, qui intègre, mêle et combine les différentes formes de l'échange social, (action de communication alliée à l'action de transmission et résultat de cette action), elle se confond avec la substance même de la vie en société ; ici, le temps se calcule en décennies, en siècles et millénaires ;
- l'autre plus étroite, qui privilégie l'action d'information, désigne les échanges sociaux qui empruntent le canal des techniques les plus variées (presse, radio, télévision, ordinateurs, satellites etc.). Ces techniques appelées « médias », interfèrent entre les groupes ou les individus dont elles amplifient ou compromettent les échanges. Là, le temps est compté en jours, minutes et secondes.

La communication peut donc être considérée comme la transmission mais aussi comme la mise en commun et l'échange d'informations . Elle fait appel pour ce faire, à des processus, des mécanismes, des développements, des évolutions, mais toujours en référence à une histoire. Elle implique des situations où des partenaires en relation directe échangent non seulement des significations mais aussi des enseignements. Le processus de communication suppose la reconnaissance d'une hétérogénéité de différences entre les partenaires tenant à leur histoire, leur expérience respective, ainsi qu'au jeu des intérêts en fonction desquels ils se positionnent les uns par rapport aux autres.

Mais le XX^{ème} siècle est aussi l'apparition d'une activité dominante y compris dans l'industrie, *le travail par signe et sur les signes* quelle qu'en soit la nature (iconiques, linguistiques, mathématiques etc.) ainsi que la mécanisation rapide de ce travail lui-même par des machines audiovisuelles, linguistiques, logiques et mathématiques grâce à la maîtrise de l'électronique.

Ainsi, la commande mécanique prend les caractères d'un acte de transmission de signaux, lui même réglé de façon le plus souvent automatique et télématique, par des indices en forme de signaux. La télécommande et l'auto commande rendent possible le remplacement des transferts des personnes par des transmissions et des diffusions (télécommandes, téléconférences etc.) mais aussi le

remplacement de l'emprise directe physique des personnes sur les personnes par la transformation des choses, à travers des machines et des équipements (Chaînes de montage, robots etc.). Cela a pour conséquence une nouvelle dimension de la communication : télécommunication et télé-action permettent de se dispenser d'interlocuteurs et assurent l'unilatéralité. A l'échelle planétaire des satellites, on constate que la communication n'est plus seulement une affaire entre l'homme et l'homme, mais entre des systèmes hommes-matériel. A travers ces circuits, la communication tend à se perdre comme telle. La robotique, de plus en plus massive, génère une diminution des interventions humaines.

De plus, l'apparition de l'informatique pose le problème de la notion de pouvoir qu'elle génère. Paradoxalement à son objectif premier qui est la mise en réseau mondiale des êtres, des sociétés et des marchés, l'informatique via Internet peut contribuer à une entrave à l'acte de communication, par la surabondance ou l'occultation voulue de l'information. De plus, la maîtrise de l'outil informatique est vécue souvent comme source d'inégalité et de conflits et aboutit à une « virtualisation » de la communication au travers de la machine et de l'écran.

La communication comme conversation et concertation est en danger de prendre beaucoup de retard sur la diffusion et la robotique. Il s'agit de savoir si ce système, à l'échelle de l'espèce peut être régulé par d'authentiques conversations qui useraient de la diffusion et maîtriseraient la robotique. Paraphrasant Esope, la langue n'est elle pas le meilleur de la communication, pour nuire ou pour servir. L'homme du XX^{ème} siècle s'efforce d'apprendre à mieux communiquer pour une meilleure compréhension avec et face à ses congénères. De la linguistique à la psychanalyse, en passant par l'Analyse transactionnelle, la programmation neurolinguistique, la sémantique générale, l'homme recherche les moyens de faire mieux pour être plus efficace dans l'échange avec autrui. Mais ces théories de la communication visent seulement à expliciter le comment mieux faire et non le pourquoi, témoignant en cela d'une certaine vision consumériste de notre monde actuel.

Pourtant, au niveau de la réalité des faits et de la pratique, sur le terrain familial, social et scolaire, à cause de problèmes de distorsion et de rétention de l'information, l'incommunicabilité règne et perdure envers et contre tout.

B : Les difficultés et l'ébauche de projets

1) entre les différents acteurs de la communauté scolaire

Un établissement scolaire est un lieu de vie où se côtoient durant une période de l'année des individus aux préoccupations différentes, aux aspirations diverses et aux motivations très personnelles. Tous sont partenaires et s'investissent autour d'un projet commun pour faire fonctionner l'ensemble.

Cette population recrée une microsociété qui fonctionne selon des règles d'organisation, des structures, des procédures, des rythmes, des priorités et des projets bien définis.

Mais parfois, l'harmonie n'est pas au rendez-vous et les heurts apparaissent çà et là. Souvent par manque de communication ou une mauvaise maîtrise de celle-ci comme j'ai pu le constater, dus à l'altération du « fonds et de la forme » de l'établissement (j'entends par fonds : l'organisation et par forme : la structure de l'établissement).

En effet, mal maîtrisée, la communication peut avoir des répercussions fâcheuses à tous les niveaux, dans les établissements scolaires, dans les entreprises ou tout simplement dans notre société.

En premier lieu, vient la distorsion de l'information. Cette problématique est souvent abordée dans les séquences de formation professionnelle, dans les apprentissages linguistiques de toute nature, et est en bonne place dans la formation des délégués élèves. Cette distorsion, si elle a des conséquences néfastes, est toutefois nécessaire à la réflexion personnelle. Tous les partenaires de la communauté scolaire y sont exposés et les réactions doivent être immédiates.

Dans un deuxième temps, le problème lié à la détention de l'information peut avoir aussi ses incidences propres. Ce n'est pas un problème particulier à l'établissement scolaire, mais il y revêt des implications et des conséquences en matière de responsabilité.

La détention d'une information confère à celui qui en est le destinataire le pouvoir de la transmettre ou pas, ainsi que le pouvoir de l'information elle-même.

A une communication harmonieuse et efficace, doit correspondre une transmission d'informations objectives, précises et rapides. Faire partager l'information s'accompagne d'une perte de pouvoir dont les détenteurs peuvent se sentir dépossédés. Des simples exécutants, peuvent ainsi acquérir des pouvoirs décisionnels par le simple fait d'être des transmetteurs d'informations. Il s'ensuit alors des incidences en matière de responsabilité, imputables à l'émetteur et au récepteur de ces informations.

En milieu scolaire, la notion de secret professionnel vient se greffer sur cette problématique : y sont soumis tous les personnels de l'établissement et principalement les personnels de direction, les enseignants et les personnels de services médicaux et sociaux. Peut-on transmettre telle information ? Doit-on la transmettre ? Sous quelle forme, comment, à qui ?

Bien souvent, l'élève peut être l'enjeu de cette problématique qui peut aboutir à l'altération des relations de service ou de personnes, voire à une certaine rigidité amenant à une prudence

excessive. Outre les établissements scolaires, les services sociaux sont souvent exposés à ce problème.

Dans un troisième temps, une entrave à la communication peut être la conséquence directe de la maîtrise ou non de l'outil informatique. Cela concerne les personnes issues des générations «porte-plume» ou à cheval sur l'aire du papier et de la cybernétique. L'outil est vécu comme une entrave au bon développement de la communication par manque de formation ou par simple aversion.

Et enfin, pour avoir participé à de nombreux conseils d'administrations en tant que parent d'élève, d'élu de collectivité territoriale et enfin stagiaire CPE, j'ai pu assister à des dialogues de sourds au cours desquels chacun – parents d'élèves, enseignants ou tout autre personnel – campait sur ses positions, en voulant dire parfois les mêmes choses mais en s'exprimant différemment.

Les parents d'élèves exigeaient des emplois du temps qui leur permettraient de préserver leur week-end. Les professeurs répondaient en réclamant plus de moyens. Les personnels ATOSS déploraient les incivilités et les dégradations diverses commises dans les locaux. Les CPE déploraient le manque de surveillants ou d'aides éducateurs.

Un proviseur adjoint aurait aimé connaître à temps le flux exact des élèves à la demi pension car l'intendant se plaignait de la saturation du self à partir de telle heure et les élèves s'impatientaient et devenaient irrespectueux.

Les locaux de la vie scolaire étaient jugés trop exigus et cela perturbait le service et rendait difficile les entrevues avec les élèves et leurs familles.; mais la collectivité territoriale n'avait pas été informée ou sollicitée pour une demande de rénovation, ou n'avait tout simplement tenu compte de toutes les demandes et observations formulées par l'établissement.

Mais une constante m'a beaucoup frappée, c'est le peu de cas qu'il était fait de la parole de l'élève quand celui-ci osait ou daignait s'exprimer.

C'est un phénomène courant en collège et qui perdure encore assez souvent en lycée. Pourquoi ?

Hors des conseils d'administrations, le droit d'expression des élèves, s'il existe dans les textes m'est apparu comme peu pratiqué en collège. Les moyens de communication mis à leur disposition concernent principalement l'information plutôt que l'expression. Et c'est dans cette logique informative que la formation des délégués m'a semblé se situer trop souvent.

Dans les lycées, les organes de représentation tels que la conférence des délégués élèves et le Conseil de Vie lycéenne fonctionnent à des degrés divers.

Quand aux heures de vie de classe, j'ai pu constater qu'elles constituaient bien souvent une heure de cours supplémentaire pour certains enseignants. Ce phénomène est identique en collège.

Pour ce qui est de la formation des délégués, c'est avec plus ou moins d'enthousiasme qu'elle est dispensée, avec toutefois une différence de taille en lycée, la communication se fait informative et expressive.

Comment l'élève réagit-il à toutes ces situations, quelles sont les difficultés qui en découlent ?

2) Avec les élèves : problème des consuméristes, l'absentéisme, un cas particulier

L'élève, mineur le plus souvent et adulte en construction, ce « partenaire oublié »⁴, considère la plupart du temps l'établissement scolaire comme un lieu contraignant . Partant de là, j'ai observé que la communication se résume pour lui aux rapports qu'il a avec ses camarades et les échanges concernant les apprentissages et son cursus scolaire, avec ses professeurs en classe ou accessoirement avec l'équipe de la Vie scolaire.

Il considère les rapports avec le service Vie Scolaire comme inhabituels et dans la majorité des cas, consécutifs à un problème (soit d'absentéisme, de comportement ou de chutes de résultats scolaires etc.). Son investissement dans la vie du collège ou du lycée, exception faite des internes, décroît au fur et à mesure qu'il s'approche du cycle terminal.

Le phénomène consumériste apparaît peu à peu dans les établissements scolaires et il n'est pas rare de constater, en lycée, un absentéisme « perlé » en fonction des matières enseignées et des séries choisies.

Un élève consumériste privilégiera plus les matières à fort coefficient au baccalauréat. Il s'agit alors de stratégie de la réussite aux examens. Ce type d'élève ne s'investit pas dans son établissement en dehors des plages horaires destinées à des apprentissages bien déterminés. La seule communication qu'il privilégiera, sera celle des trucs et astuces et par conséquent, il sera insensible aux heures de vie de classe, à la formation des délégués et au Conseil de Vie Lycéenne, si ces derniers ne lui fournissent pas de « tuyaux ».

Une telle attitude ne peut être que nuisible et à terme risque d'aboutir à un échec personnel. Les impasses faites sur certaines matières lui feront cruellement défaut dans la poursuite de ses études et sa culture s'en trouvera altérée. Quant à sa personnalité, comment évoluera-t-elle vers l'âge adulte ?

Dans le cas de l'élève absentéiste, c'est la rupture de communication qui s'exprime.

L'absentéisme, phénomène récurrent dans tous les établissements scolaires, constitue un véritable défi à la communication.

Les dispositifs mis en place font appel à une technique très élaborée reposant essentiellement sur les études comportementales, la psychologie, le langage et les techniques d'entretiens. Mais la lutte

⁴ La communication dans l'établissement scolaire - R.Etienne et M. Amiel p. 32

contre l'absentéisme ne saurait se suffire de techniques aussi rigoureuses et éprouvées. Le facteur humain est essentiel et déterminant.

En cela, le lycée Dr Lacroix de Narbonne, où je suis actuellement stagiaire, illustre bien cet engagement et sa réussite en la matière est remarquable à bien des égards. L'implication particulière de deux C.P.E., différents dans leurs actions, mais parfaitement complémentaires, ainsi que la présence, efficace et constante depuis plusieurs années, de la même personne à la saisie et la réception des mots d'absences des élèves, le travail rigoureux mené par l'ensemble des surveillants, l'implication directe de la direction, contribuent à la réussite de la politique impulsée à la tête de l'établissement.

Mais il n'en est pas toujours de même et les échecs sont hélas parfois cuisants.

Plus que tout autre, l'élève absentéiste ressent l'établissement scolaire, soit comme une entrave à sa liberté, soit comme un lieu d'incompréhension et d'in communication qui ne lui apporte aucune aide.

En perte de valeurs et de repères, comment susciter l'intérêt chez ces jeunes si ce n'est par un effort constant de dialogue constructif, d'écoute et d'échange de la part de toute la communauté éducative mais aussi d'apprentissage de la communication.

Enfin, un cas particulier que j'aborderais plus amplement dans ma troisième partie m'a confortée dans ce projet de mémoire.

Il a nécessité mon intervention suite à une mauvaise restitution de Conseil de classe, et j'ai dû mettre en place plusieurs actions.

J'en conclus à l'importance cruciale des instances de communication que sont à mes yeux : les heures de vie de classe où l'élève apprend à s'exprimer et communiquer, la formation des délégués de classe où il passe à l'acte de communiquer et enfin le C.V.L. en lycée qui est l'expression de sa maîtrise de la communication.

Mais qu'en est-il de cette communication dans l'institution Education Nationale ?

II – Communication : de la théorie ...

A : Les textes

1) La loi d'orientation de 1989

Cette loi a instauré l'amorce de la rénovation sur le plan des contenus et des filières ainsi que celle de la conception générale des études. Elle vise à la transmission des connaissances, l'insertion professionnelle, l'éducation du citoyen et l'épanouissement de la personnalité. Elle a pour objectif la réussite au niveau du baccalauréat pour 80 % d'une classe d'âge, le respect des droits et devoirs des élèves et pour finir, l'enjeu du bon fonctionnement de l'établissement grâce au Projet d'établissement.

Dans les établissements scolaires, la vie scolaire en perpétuelle évolution depuis 1890, «tissu interstitiel qui soutient l'enseignement»⁴, s'approprie les finalités politiques du texte ainsi que ses objectifs.

Pour cela, dans les services de vie scolaire s'instaure une philosophie de la méthode qui se caractérise par des principes de base tels que la centration sur l'élève, l'usage de l'écoute et de la relation d'aide, l'initiation aux pratiques sociales, le respect absolu du droit et enfin le recours au dialogue et à la participation.

Tous ces principes qui entrent dans le processus de communication ne peuvent pas être respectés si la communication ne fait pas l'objet d'une attention particulière.

Toutefois, le terme de communication en tant que tel, apparaît dans le rapport annexé, dans le descriptif des objectifs à atteindre par l'intermédiaire des différents niveaux d'enseignement. En ce qui concerne le lycée, «il cultive les capacités de travail personnel, de raisonnement, de jugement, *de communication*, de travail en équipe, et de prise de responsabilité. ».

Il s'agit là du sens large du terme vu dans notre première partie.

Mais l'autre acception est aussi utilisée dans le chapitre consacré aux apprentissages fondamentaux aux technologies modernes. En effet, il s'agit d'aider le jeune dans son travail scolaire grâce à la maîtrise des « *technologies de la communication* ».

L'étude des textes régissant les établissements scolaires et l'éducation nationale en général, montre que le terme de communication y est donc toujours implicite, qu'il s'agisse du fonctionnement des différentes instances représentatives des élèves, mais aussi dans les textes définissant les missions et fonctions des personnels (direction, enseignants, CPE, surveillants, COP, documentalistes etc.).

⁴ C. VITALI, R. REMY, P. SERAZIN : Les Conseillers Principaux d'éducation p. 62

2) Les circulaires de 1982 et autres :

La circulaire de 1982 définit les CPE, en tant « *qu'interlocuteurs privilégiés* » dans les questions de l'organisation et du développement de la vie quotidienne de l'établissement .

« L'exercice de ses responsabilités exclut le travail individualiste et se situe dans un contexte de relations, d'échanges et de prise en charge en commun de l'activité éducative... L'ensemble de ses responsabilités... doit toujours être assuré dans une perspective éducative. »

Et enfin, le CPE travaille « *en collaboration étroite* » avec tous les personnels de l'établissement scolaire pour « *placer l'adolescents dans les meilleures condition de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel* ».

L'apprentissage de la communication d'après Jacques Salomé[⚡] s'inscrit dans « *une relation d'accompagnement confiante* », proposant des échanges et des confrontations.

Cette relation s'appuie sur « *l'utilisation d'outils concrets et la mise en pratique de règles d'hygiène relationnelle* ». L'engagement dans une relation d'accompagnement signifie pour lui : « *être capable de proposer durée et sécurité, aide et soutien, rigueur et limites et aussi, refus et exigences* ».

N'est-ce pas là, la définition du travail du CPE au quotidien ?

Quand aux outils concrets, la circulaire de 1982 offre au CPE, dans un premier temps, par le biais de l'animation éducative, bon nombre d'entre eux comme le F.S.E. et surtout l'organisation de la concertation et de la participation des élèves grâce à la formation de ces derniers.

Dans un deuxième temps, à la suite des mouvements des lycéens de 1990, l'heure de vie de classe[⚡] et du conseil de vie lycéenne[⚡] viendront s'ajouter aux dispositifs.

On trouve donc du point de vue institutionnel une volonté de développer une communication constructive. Mais à quels besoins répond cette communication au sein de établissements scolaires ?

B : A quels besoins répond-elle ?

1) La notions d'espace : l'établissement lieu de vie et lieux de vies.

Qu'il s'agisse des vieux bâtiments réutilisés pour les besoins de l'instruction publique (anciens couvents, casernes désaffectées etc.) ou de bâtiments plus récents qui ont été construits dans les années 1960, les établissements scolaires ne font pas l'unanimité auprès des élèves et des personnels.

[⚡] Jacques SALOME, Heureux qui communique , Pour oser dire et être entendu p. 21

[⚡] B.O. n° 23 du 10/06/99, texte d'orientation complément au B.O. N° 23 ; Circ. du 25/05/99 ; réforme des lycées ; Les collèges des années 2000 circ. Du 23/06/200 ; Circ. du 08/06/2001 et du 10/04/2002 pour la préparation des rentrées scolaires ; Arrêté du 19/06/2000 organisation et horaires en seconde : un lycée pour le XXI^{ème} s. p. 22

[⚡] B.O. N° 37 du 08/10/1998 ; B.O. N° 23 du 10/06/99 ; Un lycée pour le XXI^{ème} s. p. 21 et 22 ; B.O. H.S. N° 4 du 13/07/2000 et Circ. N° 2000-104 du 11/07/2000.

Le « *Bahut* » est souvent présenté comme une caserne ou une prison constituée de salles de classes uniformes, de couloirs interminables, d'escaliers reproduits à l'identique sur deux voire trois niveaux, sans locaux attribués aux élèves.

L'élève a donc tendance à s'y approprier des espaces restreints qu'il transformera en lieux de vie privée. Individuellement ou par petits groupes, il cherchera à investir des lieux échappant à la surveillance et propices aux transgressions de différents ordres : morales (flirts etc.), réglementaires (fumeurs en collège surtout) et pénales (trafics divers, racket, règlements de comptes, etc.). Sans espaces offerts aux élèves pour qu'ils puissent communiquer, les situations s'enveniment et risquent des dérapages.

Une communication bien sentie permet aux élèves de bénéficier d'espaces qui leur sont propres.

Ce n'est qu'à partir des années 80, que des lieux spécifiques pour la culture et la détente font leur apparition : C.D.I., foyer, cafétéria, salles de travail, qui répondent un peu mieux aux attentes des élèves.

Actuellement, dans le cadre de la décentralisation, Communes, Départements et Régions ont le souci d'associer les équipes éducatives dans le cadre des rénovations ou des constructions.

Lors de mon stage d'observation au Collège de La Devèze à Béziers, j'ai pu expérimenter les problèmes liés à la rénovation et constater l'investissement acharné de La Principale et du C.P.E qui participait au projet, pour faire entendre leurs aspirations mais aussi pour gérer avec efficacité les problèmes inhérents aux travaux.

Ce n'est pas sans soucis, sans heurts et sans entraves que tout se déroule, mais les personnels de l'Education Nationale sont associés à la démarche ce qui est un fait de plus en plus courant, pour la grande satisfaction des principaux intéressés. Mais à quand la consultation des élèves en la matière ?

Autre exemple de l'évolution de locaux et d'espaces, la rénovation du Lycée Lacroix à Narbonne qui a permis la création d'un bâtiment central entièrement réservé à l'usage des élèves.

On y trouve la Maison des Lycéens très appréciée des élèves. Cet espace non-fumeurs, situé à proximité du self, du foyer de l'internat, des salles d'études et juste au dessous du C.D.I., est devenu un lieu de vie capital. La majorité des lycéens y transite. Cela a un effet régulateur et apaisant. On ne constate que de très rares dégradations volontaires et l'ambiance qui y règne est parfaitement sereine et calme.

Hélas, ce n'est pas le cas dans tous les établissements et l'absence de lieux propres aux élèves génère des altérations dans le processus de communication.

Mais en matière d'espaces, les élèves ne sont pas les seuls à être lésés. Les services de vie scolaire ne disposent très souvent que de la «portion congrue»⁴⁸. Il s'ensuit des gênes et des problèmes qui, à terme aboutissent à des perturbations diverses dans le travail du service, tant au niveau de la réception des élèves, des parents d'élèves ou tout autre membre de la communauté scolaire, que dans la vie propre du service (gestion de l'équipe des surveillants, des absences ou tout simplement tâches administratives et surtout suivi des élèves).

J'ai pu expérimenter cette situation au Collège de la Devèze, dans les « Algécos » mis à disposition pendant la durée des travaux. La perte de temps, d'énergie et de patience est grande, et les dangers de tous instants (bousculades, promiscuité, perte de documents ou d'objets trop à la portée des élèves etc.). La difficulté de communication est grande car l'exiguïté des locaux empêche toute relation correcte. IL est difficile de s'isoler pour traiter un cas précis. Le bruit altère aussi le besoin de calme dans des situations tendues. La tristesse des lieux n'incite pas les élèves à y venir pour chercher de l'aide ou tout simplement pour parler. La fonction première du service Vie scolaire est travestie et l'on y vient pour se bousculer pour faire du bruit ou par curiosité ; mais aussi pour mettre à profit la situation de confusion et jouer sur les malentendus que cela génère et sortir ainsi d'une situation délicate.

A ce premier besoin pour « *assurer une communication digne de ce nom* »⁴⁹ vient s'adjoindre :

2) la notion de temps :

Le facteur temps est primordial dans un établissement scolaire et peut être source d'incommunication.

Le temps revêt une signification différente pour chacun des membres de la communauté. L'importance des rythmes scolaires pour le développement de l'adolescent ainsi que pour son apprentissage est capitale. Mais cette notion de temps diffère de l'adulte à l'adolescent. Pour ce dernier, elle s'inscrit dans une séquence limitée : de la sixième à la terminale. Durant ce délai qui lui est imparti, il affronte et subit de multiples changements. Il va devoir évoluer vers sa vie d'adulte d'un point de vue physique et psychologique, mais aussi social. C'est tout un processus de maturation et d'autonomisation qui va s'opérer pendant lequel la communication endogène et exogène devra fonctionner. Les instances représentatives existant dans les établissements du second degré participent à ce processus. Mais le facteur temps intervient à ce niveau comme un frein. En effet, comme le souligne René La

Borderie[⚭] « *le poids des programmes, le nombre d'heures de cours, le travail personnel, le travail au C.D.I., les activités liées à l'information, au projet personnel d'orientation, les réunions avec les délégués, tout cela prend du temps.* » . Et dans le processus d'acquisition de l'autonomie, il est nécessaire que les exercices réguliers d'autocontrôle soient pratiqués.

La communication devient alors déterminante. Elle permet au jeune de se situer, d'apprendre à contrôler sa progression, mais aussi elle favorise les prises de décisions en partenariat avec les adultes. En dehors des heures de vie de classe, quelles sont les plages horaires véritablement dégagées d'un emploi du temps déjà lourd ? La réaction des adultes dans les conseils d'administrations des établissements est très significative à ce sujet. Les impératifs des programmes sont prioritaires faces aux formations de délégués ou aux réunions de C.V.L.

La notions de temps revêt un autre aspect chez les adultes de la communauté scolaire qui, tout au long de leur carrière, voient défiler ces « classes d'âge ». Leur temps s'inscrit à la fois dans la durée, mais aussi dans l'instant. Pour le CPE, les actions à mener à l'endroit du projet personnel des élèves, vont se situer dans un temps restreint, alors que dans ses rapports avec les enseignants, la marge de manœuvre pourra être plus souple et inscrite dans le temps.

L'enjeu de la communication à ce niveau « *sera de rendre compatibles des différentes approches afin d'ajuster un rythme acceptable pour tous.* »[⚭]

A cette notion de temps qui structure une communication efficace, vient s'adjoindre la notion de forme.

3) Notion de forme : la communication en fonctions de ses objectifs

La circulaire de 1982 donne au C.P.E., un rôle d'interface au sein de la communauté éducative et fait de lui un partenaire incontournable en matière de communication.

Pour ce faire, il aura recours à différentes formes de communication pour parvenir à ses fins. Il pourra s'agir d'un recours à du matériel ou à la technologie, à des personnes (individus ou groupes), à des techniques (psychologiques ou sociologiques) ou à des méthodes de travail relatives à la négociation, l'évaluation, les conduites de réunion, l'écoute, le conception de projets, les gestion des crises ou tout simplement l'apprentissage de nouvelles connaissances.

Mais si la communication répond à des besoins en matière de temps, d'espace et de forme, quels sont ses objectifs dans le milieu scolaire ? La loi d'orientation de 1989 nous éclaire à ce sujet dans son article premier.

[⚭] R. LA BORDERIE, 20 facettes du système éducatif, p. 133

[⚭] G. DELAIRE, La Vie Scolaire, Principes et pratiques, p. 103

C : Quelle communication ?

1) Identitaire : la connaissance de soi et la construction de l'identité

Les sociétés modernes accordent à l'école une très grande importance. L'obligation scolaire dans la plupart des pays industrialisés se situe jusqu'à l'âge de seize ans. L'école est considérée comme un partenaire majeur qui n'éduque pas seulement le citoyen, mais qui forme plus fondamentalement des hommes, des êtres dotés d'une culture et doués de raison[Ⓢ]. Pour cela, le passage dans le secondaire est déterminant pour l'adolescent, à une période où le jeune a besoin d'être reconnu, écouté et valorisé en tant qu'individu indépendant et possédant sa propre identité. C'est aussi pendant cette période qu'il doit acquérir une certaine autonomie nécessaire à sa propre construction, à sa maturation, à la connaissance de soi[Ⓢ] et au développement de sa personnalité[Ⓢ].

Il doit pouvoir se situer dans son nouvel environnement, se l'approprier et s'y sentir bien.

2) Sociale : le projet personnel de l'élève et sa vie sociale à l'école

Le partenaire majeur qu'est l'école joue un autre rôle important par sa fonction d'agent de socialisation. Elle prépare les acteurs de demain en dispensant une « *formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes aux évolutions économiques, technologiques, sociales et culturelles du pays, de son environnement européen et international* »[Ⓢ].

En dehors des classes et des cours, l'élève assimile un ensemble de valeurs qu'il acquiert au contact des autres élèves et des adultes de l'établissement scolaire. Il découvre des savoirs, savoir-être ou savoir-faire qu'il fait siens petit à petit. L'école devient pour lui la principale « *communauté extra familiale* ».[Ⓢ] Elle va lui permettre d'avoir une vision différente du monde qui l'entoure en dehors de sa famille. En lui donnant les moyens de son épanouissement personnel et cette nouvelle vision des choses, elle lui permet de recenser ses potentialités, de se situer dans la progression de ses acquis. Ses goûts et ses aspirations s'affinent et tentent de s'exprimer grâce à son projet personnel et au « *jeu alternatif et réciproque d'un échange avec les autres* ». Toute la communauté scolaire dans son intégralité tente de l'aider dans cette démarche en favorisant ses chances de réussite et en le responsabilisant graduellement. Le processus de socialisation est enclenché.

Enfin, afin de parfaire la femme et l'homme futur acteur dans la société, l'éducation va progressivement les amener par l'intermédiaire de la communication sur le terrain de la citoyenneté.

3) Citoyenne : l'élève futur citoyen dans l'établissement scolaire

[Ⓢ] J.P. OBIN, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, p. 120

[Ⓢ], [Ⓢ] et [Ⓢ] R. CIOUTIER Psychologie de l'adolescent, p. 242

[Ⓢ] Loi d'orientation de 1989 article 1er

Dans toute société démocratique, l'existence de la communauté repose sur l'autorité de la loi. En France, la République est un état de droit qui exige de ses citoyens le respect de la loi fondé sur la connaissance des institutions.

Pour ce faire, elle trouve dans l'éducation, les moyens de former les individus à constituer une communauté fondée sur le refus de la violence et de l'arbitraire, sur la liberté reconnue et garantie à chacun par le droit. Elle s'emploie donc à former des citoyens actifs. Cela suppose, selon P. CANIVEZ⁴ dans un premier temps une éducation au jugement critique qui apprend à penser, à dépasser ses intérêts propres, à accéder à un point de vue universel et envisager les problèmes, en considérant l'intérêt de la communauté dans son ensemble. Dans un deuxième temps, la maîtrise du jugement politique permet au citoyen de s'impliquer dans la vie de la cité, de devenir responsable de ses actes et de se projeter dans l'avenir pour à la fois perpétuer et réinterpréter la tradition.

Cette éducation citoyenne est mise en place par la loi d'orientation de 1989 qui garantit à l'élève le droit « d'accéder à la citoyenneté » par l'intermédiaire d'informations et de méthodes appropriées. La formation des délégués élèves et les instances de représentation de ces derniers, l'introduction de l'éducation civique juridique et sociale dans les programmes en sont l'exemple.

Qu'elle soit identitaire, sociale ou citoyenne, la communication interfère à tous les niveaux de l'éducation. Les enjeux en sont d'autant plus importants, qu'il définissent le rôle et le sens de l'Ecole.

D : Pour quels enjeux : le rôle et le sens de l'Ecole.

En France, l'histoire de la Nation et l'histoire de l'Ecole sont intimement liées depuis le Moyen Age. Le rôle de l'Ecole dans les processus de cohésion et d'intégration sociale a toujours été déterminant et c'est ce qui en fait sa spécificité. Elle permet à tout enfant vivant sur le territoire français de « *devenir un citoyen et d'accéder à l'universel* ». ⁴

Pour ce faire, son but est double :

- se centrer sur l'élève, l'instruire, l'aider à se socialiser et entrer dans le monde (cf. la loi d'Orientation de 1989), en se gardant toutefois du laisser-faire et de l'endoctrinement,
- se centrer sur le monde et pérenniser la société démocratique en tissant le lien social.

Elle s'appuie pour y parvenir sur des valeurs intellectuelles, morales, sociales, civiques et esthétiques.

⁴ P. CANIVEZ, *Eduquer le citoyen ?* 1995, Hatier

⁴ J.P. OBIN, *ibid*, p. 113

C'est une tâche difficile et exigeante «*qui fait appel à la culture et à l'usage de la raison*», qui requiert «*la connaissance de la loi morale, le respect absolu de l'être humain*», qui combat toute forme de violence et privilège «*les qualités de cœur et l'exercice de l'amour fraternel*».❧

C'est la lourde tâche des personnels d'enseignement et d'éducation dans les établissements scolaires qui évoluent dans cette sur cette corde raide qu'est la pratique de la communication.

Comment cette communication est-elle ressentie par les principaux intéressés, quelles sont les pratiques qui peuvent aider le C. P.E. dans sa mission ?

❧ J.P. OBIN, *ibid*, p. 113

III : ... A la pratique

Les connaissances du C.P.E. en matière de philosophie, de psychologie, de sociologie et de droit sont fondamentales pour l'exercice de son métier comme j'ai pu le constater lors de ma première année d'IUFM. Elles lui permettent de se situer et de s'affirmer dans sa mission mais aussi d'asseoir ses pratiques.

La qualité de la communication revêtant pour moi une importance capitale dans les rapports avec les élèves et les enseignants, j'ai dans un premier temps consulté ces derniers grâce à un questionnaire et tenté de mettre en place trois actions qui me paraissent déterminantes pour la mission du C.P.E. : les heures de vie de classe, la formation des délégués et le C.V.L..

A . Etude menée auprès d' élèves et de professeurs principaux du lycée Lacroix de Narbonne

1) Le questionnaire (Voir annexes n° 1 à 7)

Il a été conçu en dehors de toute idée polémique. Il n'est pas question pour moi de m'imposer en tant que donneur de leçons, mon expérience de C.P.E. étant trop courte pour me permettre une telle outrecuidance. Toutefois, comme cela me l'est demandé au cours de cette année de stage, je suis dans l'obligation de pointer tout dysfonctionnement, toute carence pouvant contribuer à argumenter mon propos et mettre des actions en place. Ce questionnaire a donc été élaboré avec l'aide précieuse de mon tuteur M. Yves MOUYSSSET et les conseils du chef d'établissement Mme GUILLEVIC.

Il est destiné :

- aux trente trois professeurs principaux de l'établissement (qui m'ont paru, de par leurs fonctions et leurs relations avec les équipes pédagogiques et l'ensemble de la communauté scolaire, les plus à même d'apporter des réponses appropriées et représentatives),
- et aux élèves des trois niveaux de classes que j'ai en responsabilité : trente quatre élèves de seconde, vingt sept de première littéraire et vingt neuf de terminale scientifique .

Il a pour but :

- de connaître la définition faite par les élèves et les professeurs de la communication efficace pour la vie de l'élève dans l'établissement,
- de déterminer la manière dont elle est perçue et l'implication de chacun en la matière,
- et de recenser les avis et les propositions sur les organes de participation des élèves que sont l'heure de vie de classe, la formation des délégués et le Conseil de vie lycéenne.

2) Analyses (Tableaux : annexes 8 et 9)

a - Taux de participation :

Professeurs : 10 sur 33 soit 2 Mathématique, 2 Sciences Physiques, 2 Histoire-Géographie, 1 Sciences Economiques et Sociales, 1 Anglais, 1 Biologie, 1 Français- Latin-Grec- Histoire des Arts.

Elèves 2^{nde} : 20 sur 34 soit 14 filles et 6 garçons dont aucun majeur.

Elèves 1^{ère} L : 20 sur 27 soit 18 filles dont une élève majeure et 2 garçons dont aucun majeur.

Elèves T^{ale} S : 20 sur 29 soit 13 filles dont cinq majeures et 7 garçons dont 4 majeurs.

On constate de prime abord, que les élèves ont plus participé que les professeurs.

B – Première question : Définition de la communication

A cette première question, huit professeurs sur dix ont donné une définition. Trois courants se dégagent.

Le premier voit la communication comme **outil de réponse** aux élèves.

Pour le second, c'est le moyen **d'acquérir des informations** pour **mieux connaître les élèves**, leurs difficultés et leurs problèmes.

Et enfin, le troisième considère que la communication sert : à la **création de liens**, au partage et à l'échange, au **dialogue** dans la confiance et à ce que l'on peut **apporter à l'autre**.

Les élèves répondent majoritairement que la communication est **fondamentale** (dix sept sur vingt le pensent en seconde ; dix neuf sur vingt le pensent en première et treize sur vingt en terminale) et qu'elle doit se situer dans tous les domaines : administratif, pédagogique et éducatif (Onze en seconde, 18 en première et en terminale).

En seconde, elle permet de s'exprimer, d'établir de bonnes relations entre élèves et adultes,

En première, elle correspond à une bonne information et un bon dialogue. Les terminales introduisent de nouvelles données en la définissant comme le dialogue et la discussion sur les problèmes et les revendications mais aussi comme un outil d'informations sur la vie de l'établissement et comme un échange d'idées pour améliorer les conditions de travail.

La plupart des élèves des différents niveaux définissent la communication en termes **d'expression, de relation, de dialogue, d'échange, d'écoute et d'aide**.

Conclusion :

En ce qui concerne les professeurs, la communication se définit en termes d'échange, de dialogue et d'aide. Elle utilise l'information comme outil nécessaire à la connaissance de l'élève. Elle permet de créer des liens avec lui et de répondre à ses attentes.

Pour les élèves, elle se définit en termes d'expression, de relation, et d'aide. Elle utilise l'information comme outil nécessaire à la connaissance des matières et au cursus de l'élève. Elle permet l'écoute nécessaire à toute relation « *en confiance* », et favorise les rapports avec les adultes.

Professeurs et élèves se rejoignent pour définir la communication comme un outil utile dans tous les domaines et un moyen pour une vie harmonieuse dans l'établissement.

C – Deuxième question : la communication dans l'établissement :

Les professeurs jugent efficace la communication avec les élèves, les parents et leurs collègues. Ils n'ont jamais employé le terme d'inefficace. Deux commentaires ont apporté une réflexion supplémentaire en matière de moyens d'aide psychologique et de suivi de l'élève d'une année sur l'autre.

Les élèves dans l'ensemble jugent la communication efficace avec les enseignants, très efficace avec les élèves, moyennement efficace avec la vie scolaire pour les premières et les terminales et efficace pour les secondes. Les commentaires n'ont pas été assez fournis pour pouvoir en tirer des conclusions exploitables. Mais si les professeurs n'ont pas employé le terme d'inefficace, les élèves l'ont utilisé à cinq reprises, dont quatre pour la vie scolaire.

Conclusion :

Dans l'établissement, élèves et professeurs jugent la communication comme efficace, mais les élèves se situent dans la plage moyennement efficace à efficace pour la communication avec la vie scolaire, alors que les plages pour la communication entre élèves ou élèves/professeurs se situent entre efficace et très efficace. Les élèves semblent privilégier une communication avec leurs pairs et avec leurs professeurs plutôt qu'avec la vie scolaire. Cela va se vérifier dans la troisième question.

D – Troisième question : votre implication personnelle en terme de communication

L'implication des professeurs est importante avec la vie scolaire, avec leurs collègues et les parents d'élèves. Elle est très importante vis à vis des élèves.

Celle des élèves est moyenne avec la vie scolaire et l'administration, importante en classe et avec les enseignants et très importante avec les élèves et avec leurs parents.

Conclusion :

Cette question corrobore les avis des questions précédentes.

En effet, pour les professeurs, l'importance de la communication est centrée sur l'élève et tout ce qui pourrait aider à son suivi, son enseignement et son éducation.

Les élèves eux, voient la communication comme un moyen qui sert leurs intérêts en tant qu'élève mais aussi en tant qu'adolescent. L'importance de l'implication avec leurs pairs et leurs parents est significative à cet égard. La vie de tous les jours figure donc en bonne place aux cotés de la vie dans l'établissement.

E - Quatrième question : La relation à l'élève et aux adultes

Les réponses à cette question sont intéressantes en ce qui concerne les professeurs, car ils ont été la moitié à y apporter des commentaires. Pour eux, les heures de vie de classe sont jugées utiles et ils s'y investissent moyennement. La formation des délégués est fondamentale pour 50 % d'entre eux, mais l'investissement moyen. Quand au C.V.L., ils le jugent utile mais ne s'y investissent pas du tout pour 50 % d'entre eux.

Par contre, la moitié des professeurs ont apporté des suggestions ou des observations intéressantes à cette dernière étape. Tout d'abord, le peu de formation et le manque de temps constituent des entraves à leur participation aux heures de vie de classe, à la formation des délégués et au C.V.L. Ils pensent que cela diminue leur efficacité et les empêche de s'y consacrer correctement. Pour d'autres, la création d'une structure (regroupant infirmiers, vie scolaire, enseignants, familles, à laquelle l'élève pourrait s'adresser en cas de problème de quelque nature que ce soit) qui fédérerait l'ensemble des acteurs **OU** attribuer cela aux C.P.E. en redéfinissant leurs rôles et fonctions pourrait constituer une aide à la communication car chaque structure est opérationnelle, mais l'information circule trop ponctuellement de l'une à l'autre.

Les élèves pensent que l'heure de vie de classe est utile pour les classes de seconde et de première, mais pour les terminales elle est peu utile. L'investissement est dans l'ensemble moyen.

La formation des délégués est utile pour les secondes et les terminales, mais fondamentale pour les premières. L'investissement y est variable entre le pas du tout et le moyen.

Le Conseil de Vie Lycéenne est utile pour les secondes et les terminales , fondamental pour les premières. L'investissement remporte une majorité de « pas du tout ».

Mais les suggestions ou commentaires, comme pour les enseignants nous éclairent quelque peu sur ces réponses. L'heure de vie de classe pour les secondes concerne principalement la préparation du conseil de classe ; les premières déplorent qu'elle ne serve pour certains élèves qu'à formuler des plaintes au lieu de s'employer à avoir un dialogue constructif sur les sujets abordés. Ils réclament au cours de ces heures la possibilité d'assister à des conférences ou à pratiquer des débats. Les terminales jugent qu'elle est inutile car « un quart d'heure de morale » suffit en début de cours. Mais ils pensent que les professeurs doivent s'intéresser à la vie de classe et apprendre la tolérance aux élèves, à s'ouvrir aux autres, écouter et donner son avis.

Conclusion :

Cette dernière question ne modifie pas les positions respectives des enseignants ou des élèves.

Les premiers font de la vie de l'élève dans l'établissement leur préoccupation première et si leur investissement est très moyen dans les trois instances que sont les heures de vie de classe, la formation des délégués et le C.V.L., c'est parce qu'il n'ont pas les moyens suffisants pour s'y consacrer.

Les élèves recherchent dans ces trois instances un moyen supplémentaire pour apprendre, pour s'exprimer et s'informer.

Conclusion de l'analyse :

Pour les professeurs et les élèves la communication est importante pour la vie dans un établissement scolaire.

Les premiers font entrer peu à peu la communication dans leur mission d'enseignants : elle est nécessaire à la construction de l'élève, elle permet de mieux le connaître et pour cela elle doit être efficace. L'heure de vie de classe, la formation des délégués sont de simples outils techniques, utiles pour leur travail, mais ils ont des difficultés d'ordre pratique pour s'y investir ; le manque de temps et de formation adéquate sont des facteurs contraignants. Mais pour la majorité, ils seraient prêts à s'investir.

Les seconds ressentent la communication plus qu'ils ne la considèrent. Elle apparaît comme un besoin relationnel de qualité et de premier ordre dans les rapports avec les adultes en général, mais aussi avec leurs camarades. Elle s'exprime par le désir de parole qui permet d'être entendu, écouté, aidé et reconnu. L'heure de vie de classe, la formation des délégués et le C.V.L. sont des moyens de

communication efficaces à leurs yeux, mais ils ont difficilement les moyens d'y recourir par manque de temps principalement, de réelle motivation et d'information.

Le Lycée Lacroix compte mille élèves et quatre vingt dix sept professeurs . Cette analyse ne peut en aucun cas donner des conclusions définitives, mais elle permet d'entrevoir des pistes pour envisager des actions à mener en terme de communication.

La difficulté de la mise en place de la formation des délégués , le peu d'engouement pour les heures de vie de classe et le C.V.L. ne constituent pas un problème crucial dans cet établissement. Les problèmes de violence, d'absentéisme et de délinquance sont quasiment inexistantes. Les élèves s'investissent principalement dans leur travail et moyennement dans la vie du Lycée. Ils sont des adolescents « normaux » avec leurs doutes, leurs craintes et leurs problèmes, issus pour la majorité de catégories socioprofessionnelles moyennes et favorisées. Ils sont bien préparés par leur famille à leur « métier d'élève ».

L'accent est donc porté sur les apprentissages d'où l'importance donnée aux enseignants et au C.D.I. La Vie Scolaire est très sollicitée pour le suivi des élèves et la lutte rigoureuse contre l'absentéisme.

Toutefois, la mise en place de la pratiques des heures de vie de classe, de la formation des délégués et la participation active au C.V.L. seraient un plus pour l'épanouissement de ces élèves. Cela introduirait sans doute une dynamique supplémentaire dans la vie de cet établissement qui permettrait aux élèves et aux adultes de faire vivre et rayonner encore mieux l'image de leur établissement à l'intérieur mais aussi et surtout à l'extérieur.

B : Les actions mises en place

C'est au cours de ma présentation lors du jour de la rentrée en compagnie de mon tuteur, que j'ai été confrontée au phénomène du groupe classe en tant qu'actrice et membre de l'équipe éducative. J'ai très vite compris l'importance du moment. Et je remercie mon tuteur d'avoir eu la délicatesse de procéder à un « échauffement » préliminaire avant de me présenter les classes que j'avais en responsabilité.

La classe m'est apparue comme un endroit particulier rassemblant un groupe d'élèves, qui pour la plupart du temps n'est pas librement constitué, avec la présence d'un ou plusieurs adultes. Dans cet espace clos et hermétique dirigé par le professeur, seul maître à bord, chacun apporte avec lui sa personnalité d'adolescent, son héritage, ses savoirs, ses motivations, mais aussi ses problèmes et ses mal être. Cela peut générer des conflits et être source de tensions, faute de communication efficace et constructive.

De prime abord, l'heure de vie de classe m'a paru le moyen le plus approprié de régulation. Mais son importance s'est accrue au fil des premiers mois de présence au lycée Lacroix, avec la préparation des élections de délégués de classe, du C.V.L. et enfin avec la préparation des conseils de classe et leur restitution.

1) L'heure de vie de classe

a) Les actions menées

En classe de seconde : préparation des élections des délégués de classe, des délégués au C.V.L., puis préparation du conseil de classe avec distribution d'un questionnaire, synthèse et restitution au cours des trois trimestres novembre, mars et mai. Action sur l'orientation prévue en mars.

En classe de première, la même chose mais avec une intervention pour régler un problème de mauvaise restitution du conseil de classe par un des délégués. Cette mauvaise restitution a eu pour conséquence l'intervention de deux parents d'élèves, une mise en danger de la cohésion de la classe et une réélection de délégué.

En terminale, intervention de début d'année pour les élections des délégués et du C.V.L.

b) du point de vue institutionnel

En collège une heure de vie de classe est inscrite à l'emploi du temps des élèves qui représente au total 10 heures annuelle de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

L'organisation est confiée au professeur principal avec intervention possible d'autres adultes (C.P.E., autres professeurs, conseiller d'orientation psychologue, intervenants extérieurs etc.) En troisième, cette heure est consacrée plus largement à l'éducation à l'orientation et aux choix d'orientation de chaque élève.

Au lycée, elle est inscrite à l'emploi du temps des élèves et doit avoir lieu au minimum tous les mois. Organisées sous la responsabilité du professeur principal ou du CPE, elles peuvent être animées par différents intervenants : professeurs principaux, autres professeurs de la classe, documentaliste, CPE, COP, personnel de santé etc. L'organisation et le contenu de ces heures est défini par le Conseil d'Administration.

c) les enjeux

J'ai pu constater dans un premier temps que l'heure de vie de classe est un moment privilégié pour l'expression des élèves, le développement de leur personnalité et la prise de conscience de leur indenté. Grâce à elle, ils apprennent la communication, s'initient aux pratiques de l'oral et font un travail d'écoute et de prise de parole.

Mais ce n'est pas là le seul enjeu : le groupe classe, sa vie son fonctionnement sont concernés et au delà, les enseignements, l'établissement scolaire et le système éducatif dans son entier.

L'heure de vie de classe revêt alors une dimension cognitive (réaliser les apprentissages), une dimension sociale et relationnelle qui permet à l'élève de vivre en collectivité, une dimension personnelle qui consiste en la poursuite du projet personnel au sein du projet collectif de l'établissement et enfin une dimension institutionnelle, en faisant participer l'élève au fonctionnement institutionnel et pédagogique de l'établissement.

d) Conclusion du chapitre

« Les moins » :

- ?? le manque de temps pour construire efficacement une action dans la durée,
- ?? Le CPE n'est associé, dans la majorité des cas, que ponctuellement à cette heure de vie de classe,
- ?? Peu de professeurs se sentent concernés,
- ?? Les élèves de terminale y sont réfractaires, (sauf pour les séries L si présentée comme un café littéraire ou philosophique),
- ?? Mon manque d'expérience m'a fait agir dans l'urgence, et mon manque de formation pratique m'a privée de techniques indispensables pour structurer mes interventions et les planifier tout au long de l'année suffisamment à l'avance.

« Les plus » :

- ?? Réussite auprès des élèves : en classe de seconde, contacts fréquents avec les élèves qui viennent spontanément me demander conseil ou parler de leurs problèmes, cohésion durable de la classe ; en classe de première, résolution du problème avec le délégué, renforcement de la cohésion de la classe. Demande des élèves en matière d'heure de vie de classe sous la forme de débats concernant les problèmes d'actualité et l'orientation.
- ?? Renforcement de la collaboration avec les professeurs principaux de mes classes en responsabilité y compris celui de terminale.
- ?? Du point de vue personnel, mes interventions ont pris de l'assurance, le métier de CPE prend une autre dimension, et j'en appréhende mieux l'aspect pédagogique.
- ?? Et enfin, cela me permet de parfaire ma connaissance du métier d'enseignant. Il est fondamental pour l'efficacité d'une équipe éducative de connaître le travail de l'autre et d'en évaluer les difficultés.

Ce travail sur l'heure de vie de classe a aussi permis de mettre en relief l'intérêt particulier de la communauté scolaire pour la formation des délégués.

2) La formation des délégués

a) Les actions (voir annexes)

En l'absence de formation, dans un premier temps, préparation du projet pour présentation au conseil d'administration. Mme le Proviseur a accepté de défendre le projet au conseil d'administration.

Elaboration des documents à distribuer aux élèves et plan d'organisation des séances.

b) Au point de vue institutionnel

La formation des délégués existe depuis les années 1975 (publication du Premier Délégué Flash : méthodologie mise au point par M. Pierre Jourdan CRDP de Grenoble). Dès 1982 la circulaire 82-482 régissant la fonction de C.P.E. y fait référence.

La formation commence dès le collège et se poursuit tout au long du cursus scolaire.

Elle vise quatre objectifs : la formation civique, la connaissance du cadre juridique du droit d'expression, la connaissance de l'Etablissement et de son fonctionnement.

Cette formation doit associer « des membres divers de la communauté éducative et des partenaires extérieurs ». « Le CPE la conçoit, l'organise et la coordonne » comme il est précisé dans le rapport annexé de la loi d'orientation de 1989 et la circulaire de 1982.

c) Les enjeux

Moyen considérable de mise en scène du droit des élèves et excellent moteur de la citoyenneté dans l'établissement, la formation des délégués responsabilise les élèves en leur donnant des outils de connaissance et de communication.

Elle contribue aussi et surtout à la reconnaissance du droit dans l'établissement.

A côté des enseignements traditionnels, elle introduit peu à peu l'habitude des pratiques sociales.

J'ai pu constater l'intérêt grandissant des élèves qui assistaient à cette formation.

La méthode et la forme employée influent grandement sur l'efficacité et l'impact sur les élèves.

Une formation en internat et à l'extérieur de l'établissement, comme je l'ai vécue en 2002 lors du stage de sensibilisation de première année dans un lycée professionnel, constitue un réel moment d'intense communication entre tous les acteurs dépassant en cela les cloisonnements de la vie scolaire.

Les enjeux en sont multiples :

?? Du point de vue des personnels, il y a renforcement de la cohésion du groupe, mais aussi adaptation mutuelle des pratiques aboutissant à une complémentarité constructive : l'action du CPE animateur du groupe explique les finalités de son action et les implications qui en découlent pour les élèves et le groupe classe. Il motive tout en imposant des limites, en faisant respecter la prise de parole et surtout les propos tenus par chacun. Le professeur, lui, oriente les élèves en leur faisant découvrir la méthode pour mettre en œuvre une action, pour traduire une pensée oralement et enfin pour synthétiser le tout grâce à l'écriture. Par la justesse de ses propos, la finesse de ses interventions et son aptitude à guider les débats, il contribue à instaurer un climat bon enfant et bienveillant par rapport aux élèves. La relation à l'élève est alors différente. Si l'aide et l'écoute sont de mise, la remise en question est aussi présente et chacun apprend à la gérer afin que l'élève se sente considéré et respecté sans toutefois dépasser les limites que lui impose son statut.

?? Du point de vue des élèves, la cohésion du groupe est indéniable et la perception de l'adulte se modifie. Des élèves difficiles de 4^{ème} et 3^{ème} technologie ont évolué vers des positions moins radicales vis à vis des adultes. La notion de respect s'est instaurée avec l'abaissement des barrières institutionnelles. Mais surtout, l'implication s'est faite de plus en plus importante. En un jour et demi, l'impact de cette formation en matière d'apprentissages et d'épanouissement personnel a été radical sur bon nombre d'élèves. Chacun d'entre eux a reconnu se sentir impliqué dans la vie de l'établissement et a ressenti cette notion de responsabilité à l'égard des autres élèves mais aussi de la communauté scolaire dans sa globalité. Cela a perduré tout au long de l'année pour la plupart d'entre eux.

Dans une formation en établissement scolaire sur une durée de deux fois deux heures prise sur le temps scolaire et accordée par le conseil d'administration, le travail n'est pas le même. De plus, dispensée uniquement par les CPE, la perception auprès des élèves est différente. J'ai eu l'impression qu'il assistaient à un cours supplémentaire dont la forme était peut être un peu moins académique du fait des exercices de prise de parole. Toutefois, la participation a été bonne et les questions et interventions très pertinentes témoignant en cela de l'intérêt des participants. L'impact de cette première session a été positif. Les élèves présents sont revenus à la vie scolaire pour des questions sur leur mandat et sont désireux de poursuivre l'expérience toute nouvelle pour certains d'entre eux.

d) Conclusion du chapitre

« Les moins » :

?? Mon intervention de cette année, au cours de la première session ne m'a pas donné satisfaction. Ayant prévu un panel d'heures supérieur à celui attribué, il a fallu raccourcir les séquences d'échanges à l'oral. J'ai trop privilégié les documents à destination des élèves. Cette surabondance les a déroutés.

?? Seuls les élèves de seconde ont été formés, l'emploi du temps très chargé n'a pas permis une fréquentation importante.

« Les plus » :

?? La participation active des élèves tout au long de la séance au Lycée Lacroix est encourageante pour la suite.

?? Des élèves de première et de terminale ont demandé à participer à la formation (un élève de terminale ES s'est proposé pour aider les élèves de seconde).

?? A la demande des élèves, la prochaine séance portera sur l'apprentissage de la prise de parole et la maîtrise des débats dans toutes les instances représentatives des élèves.

Grâce à la formation des délégués, l'élève passe à l'acte de communication. Son implication dans le Conseil de Vie Lycéenne va lui permettre la maîtrise de cette communication.

3) Le Conseil de Vie Lycéenne : la communication maîtrisée.

a) Les actions

Dans un premier temps, préparation des élections du C.V.L. et au C.A.V.L. puis campagne électorale menée par les élèves, enfin élections et diffusion des résultats par affichage. (voir annexes)

b) Au point de vue institutionnel

Le CVL, créé en 1998 sur proposition de P. MEIRIEU est une instance paritaire conçue sur le modèle syndical, qui se situe entre la Conférence des délégués et le conseil d'administration. Elle est présentée comme « *la possibilité d'introduire une dynamique de dialogue nouvelle dans les établissements scolaires et donc de susciter un regain d'activité pour les fonctions électives* » (Un lycée pour le XXI^{ème} siècle, 1999, p. 21 et 22). Cette instance n'existe pas en collège.

Organe consultatif qui associe les élèves au processus de décision, elle devient un organe clé de l'établissement. Les circulaires 98-197 du 05/10/98 (B.O. n° 37 du 08/10/98) et le décret

n°200-620 du 05/07/00 (B.O. hors série n° 4 du 13/07/00) en définissent sa composition, son fonctionnement, ses attributions.

Le chef d'établissement ou son adjoint en sont les présidents, la vice-présidence étant attribuée à un élève. Pour que le quorum soit atteint, il doit y avoir la majorité des représentants des lycéens et c'est à titre consultatif que les membres de la communauté scolaire y assistent.

Mais ce qui est nouveau et important dans l'établissement scolaire, c'est que la loi impose obligatoirement sa consultation sur les questions de l'organisation des études, l'organisation du temps scolaire, l'élaboration du projet d'établissement et du règlement intérieur, l'organisation du travail personnel et du soutien, l'information sur l'orientation, la santé, l'hygiène et la sécurité, les activités sportives, culturelles et périscolaires.

c) Les enjeux

Le C.V.L. réunit paritairement les élèves et les membres de la communauté scolaire. Il leur demande de réfléchir ensemble sur ce qui les concerne mutuellement, de construire des décisions et de promouvoir des projets. C'est une démarche hautement éducative qui responsabilise les élèves. Ces derniers apprennent à l'école à s'impliquer dans les choix qui les concernent, à mesurer les enjeux. Ils expérimentent et pratiquent des méthodes qui leur permettront une fois dans la vie active de prendre leur place dans les débats de l'entreprise ou de la cité. Le C.V.L. est donc un organe qui demande une parfaite maîtrise de la communication.

d) Conclusion du chapitre

« Les moins » :

?? Le peu d'engouement de la communauté scolaire et des élèves est décevant.

?? Le C.V.L. n'existe que parce qu'il est prévu dans les textes.

?? Le problème de emplois du temps chargés des élèves est un frein à leur investissement, surtout pour les terminales.

« Les plus » :

?? L'issue de la première tenue est encourageante car la participation de tous les élèves présents (9 sur 10) a été constructive.

?? L'implication du Vice président dans le Conseil Régional des jeunes lycéens est motivante pour les autres élèves. C'est une piste à exploiter.

?? Une volonté des membres élèves pour consulter la base est en train de se concrétiser autour de l'action sur « l'engagement des jeunes ». Cela a eu pour

conséquence des propositions intéressantes en matière de secourisme (suite à la formation A.F.P.S. des actions de démonstrations sont prévues par les élèves qui y ont participé); des demandes de renseignements sur toutes sortes de sujets, émergent petit à petit, ainsi que des demandes de débats sur des sujets philosophiques, économiques ou d'actualité.

?? A l'image de leur établissement et de l'ensemble des leurs camarades, les élèves du C.V.L. sont calmes et posés. Leurs intervention sont toujours pertinentes et de qualité, leurs propos modérés.

Le potentiel existe au Lycée Lacroix. Les personnels sont compétents et les élèves sont prêts à s'impliquer à condition d'être correctement informés et que la communauté dans son entier en fasse la démarche. Toutes les conditions sont requises pour que de tels organes fonctionnent efficacement. Mais manque le temps, la lourdeur des programmes et la faible volonté d'engagement dans une telle structure y font barrage .

CONCLUSION

Dans les établissements scolaires, comme le disent M. AMIEL et R. ETIENNE⁴, la communication ne peut se limiter à « *des améliorations purement techniques du message et l'introduction de supports modernes (télématique, serveur vocal, panneaux lumineux etc.) sans réflexion préalable* ».

Le monde scolaire change.

Les établissements doivent adapter de plus en plus leur fonctionnement à l'évolution de l'environnement social, économique, culturel et professionnel.

Il doit aussi s'habituer aux nouvelles relations qui se mettent en place avec les autorités de tutelle et les collectivités territoriales.

La communauté éducative doit suivre et intégrer ces changements. Elle ressent la nécessité d'une amélioration de la communication.

Mais enseignants et élèves n'ont pas les mêmes attentes.

Dépasser les clivages, ouvrir l'espace de négociation, et déterminer les besoins de chacun s'avère un travail difficile et périlleux.

⁴ R. ETIENNE, M. AMIEL, La communication dans l'établissement scolaire, 1995, Ed. HACHETTE Education

Mais je reste convaincue que le potentiel existe dans les établissements scolaires. L'implication des élèves et des équipes éducatives dans des actions comme l'heure de vie de classe, la formation des délégués et les instances représentatives des élèves comme le C.V.L. peut être une première étape dans ce processus.

De par leur mission, les Conseillers Principaux d'éducation ont un rôle à y jouer.

En s'investissant et encourageant le fonctionnement des instances démocratiques de communication, ils contribueront, en concrétisant la volonté des individus et des groupes de décider par eux même, à leur responsabilisation.

Ils aideront aussi à développer le sentiment d'appartenance à l'établissement et à améliorer ainsi la vie au sein de l'E.P.L.E.

Mais si la difficulté à communiquer est réelle dans nos établissements scolaires, elle ne touche pas uniquement ce secteur ; c'est toute notre société qui est concernée.

A l'ère d'Internet et des nouvelles techniques de communication, l'individu surinformé est toujours seul face à son écran et face à ses doutes.

En plaçant « l'adolescent dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel », l'Ecole de la République s'efforce de réapprendre à créer du lien entre les êtres. Lien qui permettra peut être de répondre à la véritable question du sens de la vie.

Mais « Qu'est-ce qu'une vie bien réussie ? »...

REMERCIEMENTS

Lorsque j'ai entrepris ce mémoire, nombreux sont ceux qui de la grimace à l'agacement m'ont fait comprendre que ce sujet était difficile, indélicat et pour certains carrément « suicidaire » pour emprunter un terme plus académique.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à m'aider et plus particulièrement mon tuteur de stage M. MOUYSSSET qui a eu le courage de me soutenir dans cette entreprise, Brigitte CARQUET, CPE et Claudie GUTTIEREZ, la mémoire du service, ainsi que l'équipe de la Vie scolaire du Lycée LACROIX de Narbonne.

Je remercie aussi son chef d'établissement Mme GUILLEVIC de ses judicieux conseils et de ses remarques tout au long de mon stage qui m'ont montré combien la communication était un domaine sensible dans un établissement scolaire, ainsi que son adjoint M. THALAMAS toujours disponible et prêt à répondre à mes nombreuses questions.

Je remercie aussi les professeurs qui ont bien voulu se prêter à mon enquête et plus particulièrement Mme NEGRELL, M. VINCENT et M. BENEDETTI.

Merci aux élèves qui ont toujours été sincères et spontanés dans leurs réponses.

Et enfin, merci à Alain BARRAL mon ami de longtemps, CPE à AGDE et Bruno LE PROVOST qui m'a si bien aidée et conseillée lors de mon stage de pratique accompagnée, surtout en ce qui concerne les heures de vie de classe.

A aucun moment, je n'ai voulu remettre en cause qui que ce soit ou quelque organisation que ce soit.

Les expériences personnelles tirées de mon implication dans le domaine de l'entreprise et de la vie publique, m'ont confrontée sans cesse avec l'obligation d'une communication efficace et déterminante pour les rapports humains et pour la société dans son entier.

Ce mémoire m'a donc permis de lever un coin du voile relatif à l'exercice périlleux mais passionnant de la communication en milieu scolaire.

J'ai conscience que tout n'a pas été abordé et que mon périple ne fait que commencer.

Mais n'est-ce pas là, la mission essentielle d'un Conseiller Principal d'éducation, de toujours se remettre en question pour améliorer ses pratiques dans le souci d'accompagner, d'aider et de révéler l'élève qui sera le futur citoyen de notre société en perpétuelle mutation ?